

« dicte Eglise du cousté du Midy entre deux, laquelle a  
 « voué, consacré et dédié au Saint-Esprit, par lequel il  
 « veut estre guydé en toutes ses actions et deportements  
 « comme je la supplié et le supplie d'un cœur contrit et  
 « humilié de luy assister; en laquelle chappelle je avoict  
 « volu et ordonne estre dictes et célébrées à perpétuité  
 « troys messes à chacune semaine, la première le jour  
 « du Dimanche de l'office que l'Eglise célébreroit ce jour,  
 « la seconde le jour du Jedy de l'office du Saint-Esprit,  
 « la troisième le jour du samedi de l'office du jour, par  
 « le précepteur des novices, lesquels novices je a volu et  
 « ordonné d'estre aux dictes messes affin qu'ils priassent  
 « et intercédassent pour luy et à la fin des dictes messes  
 « chanter le Psaume *De Profundis*, avec les Oraisons que  
 « l'Eglise a ordonnées estre dictes pour les Trépassés en-  
 « autres l'Oraison *Absolve*.....

« Le dict sieur Athiaud reconnaissant que la chapelle  
 « n'est fondée, dotée et rentée selon son désir, désirant  
 « que la dicte chappelle soit dotée selon ses intentions,  
 « que par mesmes moyens les religieux du couvent des  
 « Minimés aux suffrages desquels il participe se puissent  
 « ressentir de s'y peu de moyens qu'il a plu à Dieu luy  
 « tendre..... de son bon gré, certaine, pure, franche  
 « et libérale volonté fait, ordonne et établit ce qui  
 « s'ensuit :

« 1<sup>er</sup> Il a volu et ordonné, veult et ordonne du consen-  
 « tement des dicts vénérables Pères que la dicte chap-  
 « pelle soit dorénavant nommée et appelée la chappelle  
 « du Saint-Esprit en considération des grâces que Dieu  
 « lui a fait depuis la Nativité et spécialement le jour de  
 « Toussaint dernier qu'il pleust à sa bonté luy donner le  
 « moyen et la force de se décliner par une précipitation  
 « du hault d'une tour du château de Marigny en Cha-